

Comité européen des Droits sociaux (CEDS)

244^e session, 21-25 juin 2010

Ordre du jour

Audition publique

Le Comité est invité à tenir une audition dans la réclamation suivante :

- *Centre on Housing Rights and Evictions (COHRE) c. Italie, Réclamation n° 58/2009*

L'audition aura lieu le 21 juin 2010 à 15h dans la salle d'audience n° 2 de la Cour européenne des Droits de l'Homme dans le Palais des Droits de l'Homme.

Réclamations collectives

Le Comité examinera les réclamations suivantes :

- *Centre on Housing Rights and Evictions (COHRE) c. Croatie, Réclamation n° 52/2008*
- *Centre on Housing Rights and Evictions (COHRE) c. Croatie, Réclamation n° 52/2008*
- *Conseil européen des Syndicats de Police (CESP) c. France, Réclamation n° 54/2008*
- *Confédération générale du Travail (CGT) c. France, Réclamation n° 55/2009*
- *Confédération française de l'Encadrement (CFE-CGC) c. France, Réclamation n° 56/2009*
- *Conseil européen des Syndicats de Police (CESP) c. France, Réclamation n° 57/2008*
- *Centre on Housing Rights and Evictions (COHRE) c. Italie, Réclamation n° 58/2009*
- *Confédération européenne des Syndicats (CES) / Confédération des Syndicats chrétiens de Belgique (CSC) / Fédération générale du Travail de Belgique (FGTB) c. Belgique, Réclamation n° 59/2009*
- *Conseil européen des Syndicats de Police (CESP) c. Portugal, Réclamation n° 60/2010*
- *Centre européen des Droits des Roms c. Portugal, Réclamation n° 61/2010*

Examen des rapports nationaux pour les Conclusions XIX-3 (2010) de la Charte de 1961 et Conclusions 2010 de la Charte révisée

Les projets de conclusions seront examinés pour les Etats suivants :

Suède
Pays-Bas
Portugal
Slovénie
Belgique
Bulgarie
Turquie

Echange de vues

Une échange de vues se tiendra avec Mme MAURY-PASQUIER, Présidente de la Commission des questions sociales, de la santé et de la famille de l'Assemblée parlementaire

Réunions sur les dispositions non acceptées de la Charte révisée

Le Comité poursuivra la préparation des réunions prévues pour 2010.